



Formation CSE - Économique et Mandat

Objectifs de la formation **obligatoire** (*pour tous les nouveaux élus titulaires du CSE*
– *article L2315-63 du Code du travail*)

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Comprendre les étapes de création d'un CSE
- Faire appliquer les règles de fonctionnement du CSE
- Communiquer et promouvoir le rôle et les missions du CSE au sein de son entreprise
- Analyser les documents économiques et sociaux de l'entreprise
- Mettre en place les attributions de gestion des ASC au CSE

Programme :

→ Introduction au rôle économique du CSE

Historique et évolution du dialogue social

Mise en place et composition d'un CSE

→ Fonctionnement et moyens du CSE

Réunions, ordre du jour et procès-verbaux

Les heures de délégation

Règlement intérieur et commissions

Recours à l'expertise

Les droits d'alerte

Information, consultation : processus et contenus

Gestion des budgets

- Définition et rôle des ASC
- Définition et rôle du budget de fonctionnement
- Règles d'attribution, budget et URSSAF
- Bonnes pratiques de gestion et outils de suivi

Lecture et analyse des comptes de l'entreprise

- Bilan, compte de résultat et annexe
- Notions de base en comptabilité pour non-financiers
- Simulation et étude de cas.

Cette formation est obligatoire pour tous les membres titulaires nouvellement élus d'un CSE de plus de 50 salariés.

Elle peut se faire en présentiel ou en visio, en inter ou intra-entreprise. La durée de la formation maximale légale est de 5 jours, nous vous recommandons un format de 3 jours pour plus d'efficacité.

Le formateur est expert en dialogue social et gestion économique du CSE.

Méthodes et moyens pédagogiques : modernes et dynamiques. Partage de documents pratiques : grilles d'inspection, trames d'enquête, fiches mémo.

Attestation de formation délivrée à chaque participant.

Organisme de formation habilité par la DREETS pour toutes les formations obligatoires du CSE.